



**Décision CODEP-CLG-2015-013281 du 8 avril 2015  
portant nomination à l'Autorité de sûreté nucléaire  
du chef de la mission d'expertise et d'animation**

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 592-12 et L. 592-13 ;

Vu le règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire établi par la décision n° 2010-DC-0195 du 19 octobre 2010 de l'Autorité de sûreté nucléaire, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu la décision n° 2012-DC-0256 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 12 janvier 2012 portant organisation des services de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Sur la proposition du directeur général,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

- I. Il est mis fin aux fonctions de Madame Martine BAUDOIN, chef de la mission d'expertise et d'animation, appelée à d'autres fonctions.
- II. À compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, Monsieur Alain RIVIERE est nommé chef de la mission d'expertise et d'animation.

**Article 2**

Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 8 avril 2015.

*Signé par :*

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

PIERRE-FRANCK CHEVET